



LES OFFICES DU SPORT, OPÉRATEURS DE TERRAIN  
DES POLITIQUES SPORTIVES LOCALES

# INGÉNIERIE TERRITORIALE ET SPORT



LES  
OFFICES  
DU SPORT  
FÉDÉRATION NATIONALE

# AVANT-PROPOS

Face aux mutations sociales, écologiques et territoriales que traverse la France, les politiques sportives locales ne peuvent plus se contenter de logiques sectorielles isolées. Elles doivent s'inscrire dans une vision transversale et stratégique, mobilisant un écosystème d'acteurs diversifié et coordonné.

Ce cahier thématique de la Fédération Nationale des Offices du Sport (FNOMS) formule une ambition claire : positionner les Offices du Sport comme les opérateurs de terrain privilégiés de l'ingénierie territoriale sportive, aux côtés des collectivités et en complémentarité avec les dispositifs nationaux (Agence Nationale du Sport, ANCT, Banque des Territoires).

Les données de la récente enquête nationale « Sport et Territoires 2024 » (INJEP/FNOMS, 2024) et les travaux du rapport Lebrun sur la gouvernance du sport (2023) attestent d'une demande croissante des élus locaux pour un accompagnement en ingénierie sportive structuré, de proximité et durable. Ce document en tire les conséquences opérationnelles.

## SOMMAIRE

- 01. L'INGÉNIERIE TERRITORIALE SPORTIVE :**  
fondements et enjeux >3
- 02. LES OFFICES DU SPORT :**  
positionnement et valeur ajoutée >6
- 03. DIFFÉRENCIATION**  
par rapport aux autres acteurs de l'ingénierie >9
- 04. CINQ QUESTIONS STRUCTURANTES**  
pour organiser l'ingénierie avec les Offices du Sport >12
- 05. LA DÉMARCHÉ**  
« Plan Sportif Local 360° » >16
- 06. LES ENGAGEMENTS**  
de la FNOMS >19



# 01.

## L'INGÉNIERIE TERRITORIALE SPORTIVE : FONDEMENTS ET ENJEUX

# DÉFINITION ET CADRE CONCEPTUEL

**L'INGÉNIERIE TERRITORIALE DÉSIGNE, AU SENS DU RAPPORT DU CGEDD (2016), « L'ENSEMBLE DES COMPÉTENCES ET DES MÉTHODES PERMETTANT AUX COLLECTIVITÉS DE CONCEVOIR, CONDUIRE ET ÉVALUER LEURS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ».**

Appliquée au champ sportif, cette définition prend une dimension particulière : elle intègre non seulement les dimensions techniques et managériales, mais aussi les dynamiques associatives, les logiques de santé publique et les enjeux d'aménagement du territoire.

**La FNOMS retient une conception en trois piliers fondamentaux, articulant ancrage territorial, construction collaborative et orientation vers les retombées sociales :**

**+ ANCRAGE TERRITORIAL FORT :** prise en compte des spécificités locales (tissu associatif, équipements, pratiques, démographie), en cohérence avec les documents d'urbanisme (PLU, SCOT) et les schémas régionaux.

**+ CONSTRUCTION COLLABORATIVE :** implication systématique des parties prenantes – élus, fédérations sportives, habitants, professionnels de santé, acteurs sociaux et éducatifs – dans les phases de diagnostic, de définition stratégique et d'évaluation.

**+ ORIENTATION IMPACT :** mesure des retombées sociales, sanitaires (réduction de la sédentarité, prévention primaire), éducatives et économiques des politiques sportives, à travers des indicateurs définis ex ante.



# LE CONTEXTE :

## UNE DEMANDE FORTE, UNE OFFRE FRAGMENTÉE

Les données disponibles révèlent un besoin manifeste d'accompagnement en ingénierie sportive, mais également des lacunes structurelles dans l'offre actuelle. Selon l'enquête INJEP « Sport et Territoires » (2024) portant sur un échantillon représentatif de 850 communes :

**+ 65 % DES MAIRES** déclarent avoir déjà bénéficié d'un appui en ingénierie publique provenant d'un autre échelon territorial (EPCI, conseil départemental, conseil régional) pour un projet sportif, mais 71 % d'entre eux jugent cet appui « insuffisamment adapté aux spécificités locales ».

**+ 76 % DES COMMUNES** de 5 000 à 200 000 habitants identifient l'échelon intercommunal comme le niveau optimal pour structurer une offre d'ingénierie sportive mutualisée (source : ibid.).

**+ MOINS DE 30 % DES COMMUNES RURALES** (< 3 500 habitants) disposent d'un interlocuteur identifié pour les questions d'ingénierie sportive, contre 84 % des communes de plus de 50 000 habitants (source : rapport Lebrun, 2023).

## REPÈRE

### LE RAPPORT LEBRUN (2023)

**Le rapport de la mission sur la gouvernance du sport en France (Lebrun, 2023) identifie l'ingénierie territoriale comme « le maillon manquant » entre les ambitions de la Stratégie Nationale Sport-Santé et leur traduction effective dans les territoires.**

Il recommande explicitement de « s'appuyer sur les Offices du Sport comme structures-pivots

de la coordination locale, en leur conférant un mandat clair et des ressources pérennes ».

Le même rapport souligne que la multiplication des dispositifs nationaux (Pass'Sport, Territoires 100 % Inclusifs, Plan Aisance Aquatique...) crée une complexité croissante pour les collectivités, qui nécessitent un intermédiaire de confiance pour les mobiliser efficacement.



# 02.

## LES OFFICES DU SPORT : POSITIONNEMENT ET VALEUR AJOUTÉE

# LA FNOMS ET SON AMBITION

La FNOMS défend un modèle territorial où chaque collectivité élabore sa stratégie sportive en s'appuyant sur un Office du Sport organisé, légitime et intégré aux processus décisionnels. Cet objectif s'inscrit dans la continuité de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, qui reconnaît pour la première fois explicitement le rôle des organismes de coordination sportive territoriale dans la gouvernance locale.

La FNOMS compte à ce jour plus de 450 Offices du Sport adhérents, représentant l'ensemble du spectre territorial national : communes de moins de 5 000 habitants jusqu'aux métropoles, en passant par les intercommunalités, les territoires ultramarins et les zones de montagne.

## LES TROIS FONCTIONS CENTRALES DES OFFICES DU SPORT DANS L'INGÉNIERIE SPORTIVE

### FONCTION 1 :

#### ÉLABORATION STRATÉGIQUE ET VISION PARTAGÉE

L'Office du Sport intervient comme facilitateur et expert auprès des élus pour :

- **CONTRIBUER À LA FORMULATION DU PROJET SPORTIF TERRITORIAL (PST)** et à son articulation avec les politiques d'éducation, de santé, de cohésion sociale, d'aménagement du territoire et de transition écologique ;
- **RÉALISER UN DIAGNOSTIC COLLABORATIF** des pratiques sportives et des attentes de la population, en mobilisant données statistiques (Recensement des équipements sportifs du Ministère, données SROS, enquête Pratiques sportives des Français 2020), retours de terrain et expertise locale ;
- **ACCOMPAGNER LES RESPONSABLES POLITIQUES** dans la définition de priorités mesurables et la rédaction de feuilles de route pluriannuelles.

## FONCTION 2 :

### OPÉRATIONNALISATION DES POLITIQUES ET CONDUITE DE PROJETS

Après la définition des orientations stratégiques, l'Office assure la concrétisation opérationnelle :

- **FACILITER LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES VARIÉS** (activités, événements, équipements, expérimentations) en assurant la coordination multi-partenariale ;
- **INTÉGRER LES ENJEUX TRANSVERSAUX DANS LES PROJETS SPORTIFS** : transition écologique (éco-conception des événements, rénovation énergétique des équipements), inclusion sociale, égalité femmes-hommes, accessibilité universelle, promotion de la santé ;
- **SERVIR DE RELAIS OPÉRATIONNEL POUR LES DISPOSITIFS NATIONAUX** : appels à manifestation d'intérêt (ANS), plans d'équipement sportif, programmes de modernisation des installations (CPER, CRDS).

## FONCTION 3 :

### CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT DES ACTEURS SPORTIFS

L'Office du Sport exerce un rôle structurant dans le renforcement du tissu associatif local, souvent négligé par les dispositifs d'ingénierie généraliste :

- **ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS DANS LEURS DIMENSIONS ORGANISATIONNELLES** : gouvernance, projet associatif, ingénierie financière (demandes de subventions, CPOM, mécénat), relations institutionnelles ;
- **DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES BÉNÉVOLES ET PROFESSIONNELLES** : formations thématiques, tutorat inter-associations, parcours individualisés en lien avec les CREPS et les ligues régionales ;
- **ANIMATION DE DYNAMIQUES DE MUTUALISATION** et de coopération entre clubs, structures associatives et partenaires locaux.



03.

**DIFFÉRENCIATION**  
PAR RAPPORT  
AUX AUTRES ACTEURS  
DE L'INGÉNIERIE

# UN ÉCOSYSTÈME D'ACTEURS À ARTICULER

**L'INGÉNIERIE TERRITORIALE SPORTIVE NE SE DÉPLOIE PAS DANS UN VIDE INSTITUTIONNEL. ELLE S'INSCRIT DANS UN ÉCOSYSTÈME COMPLEXE, AU SEIN DUQUEL PLUSIEURS ACTEURS INTERVIENNENT AVEC DES MISSIONS, DES PÉRIMÈTRES ET DES MODALITÉS DIFFÉRENTS.**

La lisibilité de cet écosystème est aujourd'hui l'un des principaux défis identifiés par les élus locaux (enquête FNOMS 2024 : 68 % des répondants jugent « difficile » ou « très difficile » d'identifier l'interlocuteur compétent en ingénierie sportive).

## TABLEAU COMPARATIF DES ACTEURS

Le tableau ci-dessous met en regard les caractéristiques des principaux opérateurs d'ingénierie territoriale sportive. Il vise à clarifier la complémentarité des rôles et à identifier la valeur ajoutée spécifique des Offices du sport.

CRITÈRE	OFFICE DU SPORT	ANCT	BANQUE DES TERRITOIRES	CABINET CONSEIL
<b>Ancrage territorial</b>	Permanent & local	Régional/National	Projets ciblés	Ponctuel
<b>Connaissance acteurs</b>	Très élevée (réseau clubs)	Partielle	Faible	Variable
<b>Légitimité sport</b>	Structurelle & institutionnelle	Généraliste	Financière	Externe /Contractuelle
<b>Coût pour la collectivité</b>	Maîtrisé (part. mutualisée)	Gratuit /Subventionné	Prêt/ Subvention	Élevé (marchés)
<b>Continuité action</b>	Permanente	Projet/Dispositif	Projet/Dispositif	Mission limitée
<b>Implication gouvernance locale</b>	Copilotage systématique	Faible	Faible	Nulle

Source : Analyse FNOMS, 2025 ; enquête nationale « Sport et Territoires » (INJEP 2024).

# LA VALEUR AJOUTÉE DISTINCTIVE DES OFFICES DU SPORT


L'analyse comparative met en évidence trois atouts distinctifs des Offices du Sport que ne partagent pas les autres opérateurs :

**+ LA PERMANENCE TERRITORIALE :** contrairement aux cabinets conseil ou aux dispositifs de l'ANCT (qui interviennent de façon ponctuelle ou sur projets définis), l'Office du Sport est une structure permanente, enracinée dans le tissu local. Cette présence continue lui confère une connaissance irremplaçable des dynamiques associatives, des équipements, des élus et des populations.

**+ LA LÉGITIMITÉ SPORTIVE INSTITUTIONNELLE :** reconnue par les collectivités territoriales, les fédérations et le mouvement sportif, la légitimité de l'Office du Sport repose sur un mandat explicite (souvent formalisé par convention avec la collectivité) et une gouvernance partenariale associant élus, bénévoles et techniciens du sport.

**+ LE COÛT MAÎTRISÉ ET MUTUALISABLE :** le modèle économique des Offices du Sport - combinant financements publics (commune, EPCI, PSF/ANS, FDVA) et adhésions associatives - permet de proposer un niveau d'ingénierie de qualité à un coût nettement inférieur aux prestations marchandes, avec une logique de bien commun territorial.





# 04.

## CINQ QUESTIONS STRUCTURANTES

POUR ORGANISER  
L'INGÉNIERIE AVEC  
LES OFFICES DU SPORT

La FNOMS propose un cadre d'analyse en cinq questions permettant à chaque collectivité de définir, avec son Office du Sport, le contenu et les modalités de sa démarche d'ingénierie territoriale.

## QUESTION 1 : QUELLES PRIORITÉS DÉTERMINER ?

En collaboration avec l'Office du Sport, la collectivité doit identifier :

- ➕ **LES AXES PRIORITAIRES DU PROJET SPORTIF TERRITORIAL** : santé publique (sport sur ordonnance, lutte contre la sédentarité des seniors), politique jeunesse (sport scolaire, clubs formateurs), développement des pratiques féminines, sport en milieu rural, accessibilité universelle ;
- ➕ **LES ARTICULATIONS AVEC LES AUTRES CHAMPS DE L'ACTION PUBLIQUE** : éducation, action sociale, urbanisme, tourisme, développement économique, transition écologique ;
- ➕ **LE DEGRÉ DE COMPLEXITÉ** juridique, financière et partenariale des projets envisagés, afin de calibrer l'offre d'ingénierie nécessaire.

## QUESTION 2 : QUEL CONTENU POUR L'INGÉNIERIE PROPOSÉE ?

Deux approches complémentaires doivent être combinées pour une ingénierie efficace :

- ➕ **EXPERTISE EXTERNE SPÉCIALISÉE** : mobilisation d'agences techniques, d'opérateurs institutionnels (ANCT, Banque des Territoires, CREPS) ou de cabinets conseil pour les volets nécessitant une expertise pointue (programmation d'équipements, études d'impact, montages juridiques complexes) ;
- ➕ **INGÉNIERIE TERRITORIALEMENT IMPLANTÉE** : coordination et animation par l'Office du Sport des compétences locales disponibles (clubs, associations, services municipaux, structures du mouvement sportif), selon une logique d'ingénierie de réseau et d'intelligence collective.

**Cette combinaison permet d'éviter deux écueils symétriques** : le recours exclusif à l'expertise externe (coûteux, déconnecté du terrain) et la reliance exclusive sur les compétences internes (risque d'endogamie et d'angle mort).

### QUESTION 3 :

## QUELLES MODALITÉS D'ACCÈS À L'INGÉNIERIE ?

L'Office du Sport doit devenir le point d'entrée identifié par les élus et les acteurs locaux pour accéder à l'ingénierie sportive :

- ➕ **FORMALISATION DE CONVENTIONS-CADRES** d'ingénierie entre l'Office et la collectivité, définissant missions, ressources, indicateurs et gouvernance partagée ;
- ➕ **IMPLICATION SYSTÉMATIQUE DE L'OFFICE** dans les appels à projets nationaux et européens, avec un rôle de coordinateur des candidatures locales et de garant de la cohérence territoriale ;
- ➕ **DÉVELOPPEMENT DE MÉCANISMES D'ACCÈS MUTUALISÉS** pour les petites communes (< 3 500 habitants), notamment via les Offices du Sport intercommunaux ou les groupements d'Offices.

### QUESTION 4 :

## À QUELS NIVEAUX TERRITORIAUX AGIR ?

Les études convergent pour recommander une organisation à plusieurs niveaux articulés, en cohérence avec l'organisation intercommunale de la France :

NIVEAU	ACTEUR	MISSIONS PRINCIPALES
Municipal	Office du Sport communal	Proximité terrain, suivi des clubs, animation locale, relais dispositifs nationaux
Intercommunal	Office du Sport intercommunal / Structure mutualisée	Pilotage de projets d'envergure, équipements d'intérêt communautaire, coordination inter-communes, PST intercommunal
Départemental / Régional	Offices départemental et régional du Sport / FNOMS	Appui méthodologique, formation, centre de ressources, animation du réseau professionnel, représentation institutionnelle
National	FNOMS/ANS/ANCT	Cadre stratégique, financement, référentiel, évaluation nationale, dialogue avec les pouvoirs publics



## QUESTION 5 :

### QUELLE MISSION NATIONALE POUR LA FNOMS ?

La FNOMS se positionne comme :

- **RÉFÉRENTIEL NATIONAL DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE SPORTIVE** orchestrée par les Offices, en assurant la production et la diffusion de méthodes, d'outils et de formations certifiantes ;
- **COORDINATEUR D'UN RÉSEAU NATIONAL DE MUTUALISATION** des pratiques, valorisant les expériences probantes et assurant leur capitalisation et leur transfert ;
- **INTERLOCUTEUR INSTITUTIONNEL DES POUVOIRS PUBLICS** (Ministère des Sports, ANS, ANCT, Banque des Territoires) pour la reconnaissance et le financement pérenne du rôle des Offices.



**05.**

**LA DÉMARCHE**

« PLAN SPORTIF  
LOCAL 360° »

# UNE MÉTHODOLOGIE STRUCTURÉE EN CINQ PHASES

La démarche « Plan Sportif Local 360° » (PSL 360°) constitue le cadre méthodologique opérationnel de la FNOMS pour la construction d'une politique sportive territoriale globale. Elle positionne l'Office du Sport comme acteur central de chaque phase du processus.

## PHASE 1 :

### DIAGNOSTIC PARTAGÉ DE L'EXISTANT ET DES ATTENTES

**L'Office du Sport coordonne :** la collecte de données (Recensement des équipements sportifs, INJEP, données municipales), la réalisation de cartographies thématiques (offre sportive, maillage territorial, équipements), les analyses comparatives avec des territoires similaires et la présentation des résultats aux élus et aux acteurs locaux.

**OUTILS MOBILISÉS :** SIG territorial, tableaux de bord partagés, fiches de recensement standardisées (référentiel FNOMS 2025).

**DURÉE ESTIMÉE :** 3 à 6 mois selon la taille du territoire.

## PHASE 2 :

### PARTICIPATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS

**L'Office organise des dispositifs variés :** enquêtes en ligne et en face-à-face, ateliers de co-construction thématiques, entretiens qualitatifs ciblés (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap, femmes peu pratiquantes).

**RÉFÉRENCE MÉTHODOLOGIQUE :** Guide de la participation citoyenne dans les politiques sportives (CNFPT, 2022).

**CIBLE RECOMMANDÉE :** au minimum 2 % de la population adulte du territoire.

## PHASE 3 :

### ASSISES LOCALES DU SPORT

L'Office co-pilote des Assises territoriales du sport réunissant l'ensemble des parties prenantes. Ces assises permettent de valider collectivement le diagnostic, de prioriser les enjeux et d'identifier les axes d'action.

**FORMAT :** journée ou demi-journée en mode World Café, plénière et ateliers thématiques. Compte-rendu public obligatoire. Articulation possible avec les Conférences des financeurs, les CLSM et les Conseils locaux de santé.

## PHASE 4 :

### FEUILLE DE ROUTE ET PLAN D' ACTIONS PLURIANNUEL

L'Office participe à la rédaction de la feuille de route politique et du programme opérationnel pluriannuel (3 à 6 ans), structuré autour d'axes stratégiques, d'objectifs mesurables et d'indicateurs de suivi.

Le plan d'actions intègre un volet budgétaire prévisionnel, une identification des sources de financement (collectivités, ANS, Europe, mécénat) et une répartition des responsabilités entre acteurs.

**OUTIL :** modèle de PST FNOMS 2025, compatible avec les exigences CPOM et les critères de l'ANS.

## PHASE 5 :

### ACCOMPAGNEMENT CONTINU DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

L'Office met en place un parcours d'accompagnement structuré des associations : formations thématiques (gouvernance, numérique, accessibilité, environnement), outils méthodologiques standardisés, diagnostic organisationnel individualisé.

**EN LIEN AVEC :** CREPS, ligues régionales, FDVA, service civique, volontariat territorial en administration (VTA).

**INDICATEUR DE PILOTAGE RECOMMANDÉ :** taux de couverture des associations sportives du territoire bénéficiant d'au moins une action d'accompagnement par an.



06.

**ENGAGEMENTS**  
DE LA FNOMS

# LES ENGAGEMENTS STRUCTURANTS



## PRODUCTION DE RESSOURCES MÉTHODOLOGIQUES

Élaboration de guides pratiques, référentiels professionnels et boîtes à outils couvrant diagnostic territorial, projet sportif de territoire, démarches participatives, évaluation d'impact et ingénierie financière. Ces ressources seront librement accessibles sur la plateforme numérique FNOMS.



## FORMATION ET PROFESSION- NALISATION

Conception et déploiement d'un parcours de formation certifiant destiné aux directeurs et chargés de mission des Offices, en partenariat avec le CNFPT et les CREPS.

**Objectif : 200 professionnels formés d'ici 2028.**

**POUR FAIRE DES OFFICES DU SPORT LES OPÉRATEURS DE TERRAIN RECONNUS DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE SPORTIVE, LA FNOMS S'ENGAGE SUR QUATRE AXES PRIORITAIRES.**

## **ANIMATION DU RÉSEAU NATIONAL**

Organisation de webinaires thématiques mensuels, de rencontres professionnelles régionales et d'une plateforme collaborative de mutualisation des ressources et des pratiques (lancement prévu : 1<sup>er</sup> trimestre 2027).



## **PLAIDOYER INSTITUTIONNEL**

Engagement d'un dialogue structuré avec le Ministère des Sports, l'ANS, l'ANCT et la Banque des Territoires pour la reconnaissance formelle et le financement pérenne du rôle des Offices dans les politiques sportives locales et intercommunales.



# CONCLUSION

**LES OFFICES DU SPORT DISPOSENT D'ATOUTS STRUCTURELS DÉTERMINANTS POUR DEVENIR LES OPÉRATEURS DE TERRAIN INCONTOURNABLES DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE SPORTIVE EN FRANCE : ANCRAGE LOCAL, LÉGITIMITÉ INSTITUTIONNELLE, CONNAISSANCE FINE DU TISSU ASSOCIATIF, CAPACITÉ À FÉDÉRER LES ACTEURS ET À CONSTRUIRE DES PARTENARIATS DURABLES.**

**Ces atouts sont d'autant plus précieux dans un contexte de complexification des politiques publiques sportives et de multiplication des dispositifs nationaux.**

La FNOMS ne prétend pas se substituer aux autres acteurs de l'ingénierie territoriale - ANCT, Banque des Territoires, agences techniques, consultants - mais affirme la complémentarité irremplaçable des Offices, qui seuls peuvent assurer la permanence territoriale, la légitimité sportive et la continuité de l'action publique locale.

La mobilisation de la FNOMS pour accompagner cette évolution est totale. Elle passe par la production de ressources méthodologiques de qualité, le développement des compétences des professionnels des Offices, l'animation d'un réseau national vivant et le plaidoyer institutionnel pour la reconnaissance des Offices comme acteurs à part entière de la gouvernance sportive territoriale.

**C'est à cette condition que la France pourra se doter d'une ingénierie sportive territoriale à la hauteur de ses ambitions : équitable, durable, inclusive et ancrée dans les réalités de chaque territoire.**





## SOURCES ET RÉFÉRENCES

**Les principaux documents et données ayant nourri ce cahier thématique sont les suivants :**

- INJEP / FNOMS (2024). Enquête nationale « Sport et Territoires 2024 ». Paris : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.
- Lebrun, M. (2023). Rapport sur la gouvernance du sport en France. Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.
- CGEDD (2016). L'ingénierie territoriale : enjeux et perspectives pour les collectivités locales. Conseil général de l'environnement et du développement durable.
- Ministère des Sports (2024). Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES). Données open data.
- CNFPT (2022). Guide de la participation citoyenne dans les politiques sportives locales. Centre national de la fonction publique territoriale.
- FDVA Creuse (2025). Rapport d'activité 2024-2025 – Dispositif ingénierie vie associative sportive rurale.
- Conseil régional de Bretagne / ANS (2023). Rapport d'évaluation intermédiaire – Programme Bretagne Sport Durable 2021-2024.
- ANCT (2024). Référentiel des bonnes pratiques en ingénierie territoriale sportive. Agence nationale de la cohésion des territoires.
- Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France. Journal Officiel de la République française.

LES OFFICES DU SPORT, OPÉRATEURS DE TERRAIN  
DES POLITIQUES SPORTIVES LOCALES

# INGÉNIERIE TERRITORIALE ET SPORT



LES  
OFFICES  
DU SPORT  
FÉDÉRATION NATIONALE

FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICES DU SPORT

13-15, RUE AMBROISE CROIZAT . 94800 VILLEJUIF . 01 79 84 85 10

[fnoms@fnoms.org](mailto:fnoms@fnoms.org) . [www.fnoms.org](http://www.fnoms.org)



**ENGAGÉS**  
**POUR UN SPORT PARTOUT**  
**ET POUR TOUS**

